

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 28 février 2025

DÉPLOIEMENT DES INFIRMIERS EN PRATIQUE AVANCÉE L'ARS Bretagne soutient financièrement 19 nouveaux projets d'intégration

En 2024, l'ARS Bretagne a poursuivi les actions engagées en faveur de l'intégration des Infirmiers en Pratique Avancée (IPA) au sein des établissements de santé. Via un nouvel appel à projets favorisant leur intégration en établissement mais aussi en accompagnant la formation.

Appel à projets, l'ARS Bretagne mobilise 750 000 euros

En 2024, l'ARS Bretagne a reconduit son appel à projets favorisant l'intégration d'IPA au sein des établissements de santé. Dans ce cadre, elle a mobilisé 750 000 euros accompagnant ainsi 19 projets et autant d'équivalent temps plein (ETP) d'IPA. Le soutien de l'ARS Bretagne prévoit également le financement d'actions permettant une meilleure intégration dans les organisations de travail.

Au total, depuis 2021, **ce sont plus de 3,2 millions d'euros qui ont été dédiés au déploiement des IPA pour 90 professionnels accompagnés**. Cela répond à une demande forte des établissements et témoigne de l'engouement pour ce nouveau modèle de soins.

Les lauréats de l'appel à projet IPA 2024 :

1. Centre hospitalier de centre Bretagne (Noyal-Pontivy)
2. Centre hospitalier de Saint-Brieuc, Paimpol et Tréguier
3. Centre hospitalier Guillaume Rénier (Rennes)
4. Centre hospitalier de Guingamp
5. Centre hospitalier de Cornouaille (Quimper – Concarneau)
6. Centre Hospitalier de Fougères
7. Centre hospitalier intercommunal de Redon Carentoir
8. Centre régional de gériatrie (Chantepie)
9. Centre hospitalier universitaire de Rennes
10. Etablissement public de santé mentale du Finistère Sud (Quimper)
11. Etablissement public de santé mentale du Morbihan (Saint-Avé)
12. Etablissement public de santé mentale sud Bretagne (Caudan)
13. Fondation région ouest ligue cancer (Rennes)
14. Fondation Ildys - Site de Morlaix
15. Groupe hospitalier de Rance Emeraude (Saint-Malo / Dinan / Cancale)
16. Polyclinique Saint-Laurent (Rennes)

Contact presse

Direction de cabinet

Département communication

L'ARS Bretagne accompagne aussi la formation des IPA

Dans le cadre de son soutien aux IPA en soins primaires, l'ARS Bretagne accompagne le financement de la formation des professionnels libéraux et salariés dans un centre de santé qui souhaite s'investir dans un exercice en ville (libéral ou salarié), et plus particulièrement en exercice pluriprofessionnel coordonné.

Afin de compenser la perte de rémunération des professionnels en activité, l'ARS Bretagne finance les professionnels libéraux en formation IPA à hauteur de 21 200 euros par année de formation en contrepartie d'un exercice d'une durée minimale de 2 ans. L'aide est similaire pour ceux exerçant dans un centre de santé.

Les élèves éligibles au financement sont les infirmiers libéraux qui exerceront au sein de la région à l'issue de la formation et dans le cadre d'un exercice coordonné (Equipe de soins primaires, maisons de santé, centres de santé) ou auprès d'un médecin spécialiste. A noter qu'une aide de 5 000 euros est également versée pour les demandeurs d'emploi afin de couvrir les frais de formation en contrepartie d'un exercice (quel que soit le mode d'exercice) dans la région.

Aujourd'hui, ce sont plus de 300 professionnels ayant intégré la formation IPA au sein des 2 Facultés bretonnes (Rennes et Brest) et 85 qui ont bénéficié d'un accompagnement financier de l'ARS Bretagne durant la formation.

Enfin, l'ARS Bretagne s'investit également lors de l'installation des IPA en libéral en apportant 13 500 euros forfaitaires pour un exercice à temps plein, permettant ainsi une aide pour financer les frais générés pour le début d'activité (matériel, local...). Cette aide également éligible aux Centres de santé recrutant un IPA, s'applique sur l'ensemble de la région et se cumule avec celle de l'Assurance Maladie.